

DOSSIER DE PRESSE

COLMAR, LE 02 SEPTEMBRE 2021

DP - C'est la rentrée ! Le point dans les écoles colmariennes

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse

03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33

lucie.hamon@colmar.fr

colmar.fr



Afin d'aider les familles à vivre sereinement cette période si singulière de la rentrée, la Ville de Colmar travaille tout au long de l'année pour mettre à la disposition des élèves, des plus petits aux plus grands, des établissements toujours mieux adaptés.

Elle a notamment à coeur d'équiper toujours un peu plus ses écoles d'outils pédagogiques modernes et de faire, de chaque rentrée, une vraie petite surprise.

Comme chaque année, septembre apportera donc, une fois de plus, son lot d'adaptations et de nouveautés : horaires, travaux, projets, aides scolaires et familiales...

À LA RENTRÉE 2021 : 31 ÉCOLES

18 écoles maternelles

8 écoles élémentaires

5 groupes scolaires (maternelle et élémentaire) : Wickram, Pfister, Macé, Serpentine et Pasteur

235 classes dont 36 classes de CP et CE1 dédoublés en éducation prioritaire et 11 ULIS écoles (Rousseau, St Nicolas, Anne Frank, St Exupéry, Barrès, Brant, Waltz, Hirn) :

69 classes maternelles

99 classes élémentaires

67 classes groupe scolaire

Le nombre prévisionnel d'élèves attendus est de 2000 en maternelle et 3000 en élémentaire.

DÉDOUBLEMENT DES CLASSES DE GRANDE SECTION

Dédoubler les classes permet aux professeurs de mettre en place un apprentissage et un accompagnement personnalisés pour chaque élève. Cette mesure a l'ambition de mieux répondre aux besoins de chacun afin de donner à tous les mêmes chances de réussite, quelles que soient les situations sociales ou familiales des uns et des autres.

À la rentrée de septembre, pour le territoire de Colmar, ce sont ainsi **neuf grandes sections dédoublées en REP** (Réseau d'éducation prioritaire) (Brant, Lilas, Waltz, Pâquerettes) et **huit grandes sections dédoublées en REP+** (Géraniums, Saint-Exupéry, Coquelicots, Violettes, Anne Frank, Pfister) qui pourront accueillir vos enfants.

LES DISPOSITIFS SUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

- **Les études surveillées**, organisées par PREALIS, ont lieu dans les écoles élémentaires le matin, le soir, après le temps scolaire.

- **Les périscolaires matin et soir en maternelles** : avant le temps scolaire, une offre de garderie est proposée aux parents par PREALIS. L'accueil des enfants se fait à partir de 7h30.

Périscolaire du soir en maternelle

L'association PREALIS modifie le fonctionnement et l'organisation du périscolaire du soir pour les élèves de maternelle (3-5 ans). À partir de septembre, il ne s'agira plus d'une garderie mais bien d'un accueil périscolaire pouvant afficher un projet pédagogique conduit par des animateurs diplômés. PREALIS se conforme ainsi à la réglementation en matière d'accueil collectif de mineurs. Les parents ont été informés avant les vacances d'été des nouvelles modalités du périscolaire du soir en maternelle.

Pour ces deux dispositifs, la Ville intervient de manière complémentaire depuis septembre 2014 à hauteur de 204 300 €.

- **L'aide aux devoirs** : soutien par groupe de 4 élèves, dispensé par des enseignants à la retraite les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 16h15 à 18h30, dans les écoles élémentaires à compter de début octobre. Le coût pour la Ville de cet engagement est de 30 000 €.

- **Des animations plus spécifiques sont également assurées par le service des sports "Envie de Sport" et le Centre Socioculturel (CLAS) :**

Suite à la pandémie du Covid-19, les écoles ont fermé dès le 9 mars 2020. En conséquence, ils ont cessé de fonctionner à partir de cette date. "Envie de Sport" a accueilli 67 enfants pendant l'année scolaire 2020/21.

Concernant le dispositif CLAS dans le cadre du contrat de Ville, 105 élèves scolarisés dans le 1er degré en ont bénéficié. Les écoles concernées sont S.Brant, J.J Waltz, Anne Frank et Saint-Exupéry.

Les dispositifs mis en place par l'Education Nationale : Accompagnement Educatif, cours EILE (enseignements internationaux de langue étrangère) et Chorale.

SITUATION DU BILINGUISME À LA RENTRÉE :

42 classes et 4 classes 16/8 (allemand progressif)

9 classes à l'école Wickram dont :

- Maternelle : 4 classes

- Élémentaire : 6 classes

13 classes à l'école Pfister dont :

- Maternelle : 6 classes

- Élémentaire : 7 classes

7 classes à l'école Jean Macé dont :

- Maternelle : 3 classes

- Élémentaire : 4 classes

Maternelle Les Roses : 2 classes

Maternelle Les Coquelicots : 1 classe

Maternelle Les Tulipes : 2 classes

Maternelle Oberlin : classe

Maternelle Les Muguets : 1 classe

Elémentaire Serpentine : 4 classes

Elémentaire L. Pasteur : 4 classes 16/8 (allemand progressif)

LES MESURES PRISES PAR LA VILLE DE COLMAR EN FAVEUR DES ÉCOLES

L'aide à la scolarité

Cette aide est destinée à **maintenir le pouvoir d'achat des familles colmariennes**. Elle est de 75 € pour l'entrée en CP et de 100 € pour l'entrée en 6ème. Le complément de 25 € (entrée en CP avec un 2ème enfant en élémentaire) est accordé aux familles colmariennes exonérées d'impôt sur le revenu.

Pour l'année scolaire 2020/21, cette mesure a concerné 1039 familles pour un montant de 95 025 €.

Depuis la rentrée 2019, l'aide est octroyée dès lors que l'élève est effectivement présent le 1er jour de classe.

L'aide à l'acquisition d'une tablette numérique

Cet engagement évoluera prochainement. Pour l'année scolaire 2021/2022, seules les demandes adressées avant le 1er décembre 2021 (délai de rigueur) seront instruites et donneront lieu au versement de l'aide financière (120 € maximum). Les demandes réceptionnées après le 30 novembre 2021 seront retournées aux demandeurs.

Depuis l'entrée en vigueur de cette mesure, 2 031 élèves en ont bénéficié pour un montant de 278 556, 59 €.

La réduction de 30 % du coût de la restauration scolaire

Cette mesure sociale s'adresse aux **familles colmariennes exonérées d'impôt** sur le revenu pour les enfants scolarisés en écoles publics et privées. Pour l'année scolaire 2020/21, 946 enfants en ont bénéficié pour un montant de 229 646,42 €.

L'aide personnalisée aux devoirs

Il s'agit d'un **soutien gratuit pour les familles**, par groupe de 4 élèves, dispensé par des enseignants à la retraite, les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 16h15 à 18h30 dans toutes les écoles élémentaires.

Au cours de l'année scolaire 2020/21, ce sont 35 élèves/mois qui ont été suivis à raison de plusieurs séances/semaine. Pour certains, le soutien se prolonge sur plusieurs mois, pour d'autres, il est ponctuel en vue d'une remise à niveau. Le coût annuel de ce dispositif pour 2021 est estimé à 30 000€.

Le dispositif "Papy-Mamy trafic"

18 Papy-Mamy trafic (dont 5 agents de régulation à Pfister et St Exupéry) continuent d'assurer la sécurité des enfants aux heures d'entrée et de sortie des écoles. Ce dispositif concerne **11 écoles élémentaires et 2 écoles maternelles** (Les Magnolias et Les Roses) ainsi que les Instituts St-Jean et de l'Assomption.

ACTIONS DIVERSES EN FAVEUR DES ÉCOLES

Opération « Un fruit pour la Récré »

Le dispositif "Un fruit pour la récré" permet la distribution de fruits dans **14 écoles maternelles colmariennes bénéficiaires** (1 100 élèves). Son but est notamment de promouvoir la consommation des fruits frais et de susciter un travail autour de la nutrition et de l'équilibre alimentaire.

La distribution a lieu 1 jeudi sur 2. Cette action s'inscrit en soutien d'actions pédagogiques développées par le personnel enseignant tout au long de l'année, dans chacune des écoles concernées. Les fruits sont commandés par le service de l'enseignement primaire et distribués le jeudi matin, par une équipe de deux concierges.

La Ville de Colmar prend à sa charge l'intégralité de la dépense. Pour 2020/2021, la dépense relative à l'achat de fruits s'élève à 4 497 € TTC. En raison de la situation sanitaire, l'opération a dû être suspendue entre mars et juillet 2020, puis en novembre et décembre 2020. A la rentrée de septembre 2021, les mêmes 14 écoles maternelles participent à l'opération.

Le bio dans les cantines

Dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public pour la restauration scolaire au 1er janvier 2016, l'**approvisionnement auprès des producteurs locaux** a été porté à 50 % (pain compris) dont 35% de produits issus de l'agriculture biologique. Ceci a permis de faire évoluer le comportement alimentaire des enfants, à travers une alimentation naturelle et locale.

Le tri des déchets

Dans le cadre du programme de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets, les écoles maternelles et élémentaires participent pour la 21ème année consécutive à la collecte des recyclables secs (papiers/cartons/bouteilles plastiques/canettes acier et alu).

Les classes de CE2 et de maternelles peuvent bénéficier à ce titre d'animations réalisées par des associations compétentes :

- L'Observatoire de la Nature, avec l'animation sur la prévention et le tri des déchets pour les classes de CE2,
- la Chambre de Consommation d'Alsace pour les classes maternelles, avec l'animation "Hop, la feuille" ayant pour thème le tri.

De plus, pour la 3ème année consécutive, Ba Banga Nyeck de l'association "Parole Balafon" réalisera des ateliers de fabrications d'instruments à partir de déchets recyclés.

Journées spectacles Ecol'O tri

Pour la deuxième année consécutive suite à la crise sanitaire, le spectacle de fin d'année organisé à la salle Europe et à l'Espace Ried brun a dû être annulé. Nous fondons de bons espoirs pour renouer avec cette habitude en 2022 sachant que le spectacle proposé sur plusieurs jours était donné à plus de 2000 élèves.

Pour l'année scolaire 2019/2020, les écoles de Colmar Agglomération (70 établissements) ont collecté 99 tonnes et percevrons 36 536 € de subventions versées aux coopératives scolaires.

Les équipements informatiques

Dotation de PC portables pour les directeurs d'écoles.

Achat de 25 PC pour les dédoublements de classe et dotation pour les atsem dans les écoles maternelles (accès aux mails, au logiciel RH, à l'intranet).

Dotation pc pour les concierges des écoles.

Augmentation du débit internet dans toutes les écoles.

Dans le cadre de la subvention « socle numérique dans les écoles élémentaires », l'école Pfister sera dotée de 4 dalles interactives, d'un ENT et de 2 classes mobiles.

10 dalles interactives seront installées entre fin octobre et fin décembre, remplacement des anciens vidéoprojecteurs. Pour information, tous les vidéoprojecteurs seront remplacés d'ici avril 2022.

Amélioration de la sauvegarde informatique dans les écoles maternelles.

Les projets scolaires

La Ville accorde une aide financière de 300 € pour les projets scolaires des écoles.

Pour l'année scolaire 2020/21, la Ville a ainsi soutenu 2 projets d'écoles, soit un soutien financier total de 600 €. En raison de la situation sanitaire, les écoles n'ont pas pu facilement construire des projets scolaires.

Le Programme de réussite Educative (PRE)

Le Programme de Réussite Educative de la Ville de Colmar mis en place fin 2018 a été inscrit dans les enjeux et les objectifs du contrat de ville 2015-2022 dans le volet « Réussite Educative ».

Un dispositif partenarial :

L'Etat

Les services de la Ville (Direction de l'Education, Politique de la Ville, CCAS, Centre Europe)

La CEA (Direction de la solidarité)

La CAF

L'Education Nationale

L'ARS

La CPAM

Il est piloté par la Ville de Colmar et permet de mettre en œuvre un accompagnement individuel et personnalisé pour des enfants et des adolescents entre 2 et 16 ans, rencontrant des difficultés scolaires, éducatives, sociales et/ou de santé.

Son objectif est d'augmenter les chances de réussite des enfants et des adolescents issus des quartiers prioritaires de la Ville de Colmar et en cohérence avec les publics des réseaux d'éducation prioritaires (REP et REP+) en offrant une aide, un soutien efficace, débloquer des situations, amener des solutions...

Construit sur une vision élargie et une approche globale du champ éducatif, ce dispositif élabore des réponses concrètes et « sur mesure ». Sa force tient dans sa capacité à rassembler et à mobiliser toutes les ressources d'un territoire en rassemblant autour de la table, et pour une même situation, les professionnels du monde de l'enfance et de l'adolescence.

Les enfants entrants dans le PRE sont repérés principalement par la communauté éducative (enseignants, éducateurs, animateurs ou les familles elles-mêmes). **En 2020, 107 enfants ont pu bénéficier d'une prise en charge PRE.**

Le contexte de crise sanitaire qui a débuté début 2020 a donné le tempo à la poursuite des événements rythmés par de nouvelles adaptations qui ont modifié le rythme habituel.

Des projets programmés pour voir le jour au premier trimestre de l'année scolaire 2020/2021 ont dû être repoussés comme la mise en place des clubs "coup de pouce" qui ont pu se dérouler au premier semestre 2021, soit la dernière partie de l'année scolaire 2020/2021.

Projets réalisés :

Clubs « coup de pouce lecture/écriture » (avril à juillet)

Atelier « aide aux apprentissages » périscolaire école St Exupéry d'octobre à juin 2021

Ateliers « vacances apprenantes » durant les petites vacances scolaires (février, avril, juillet, août)

Intervention d'un yoga thérapeute auprès d'enfants de 6 à 10 ans (Centre Europe et Club des jeunes) de janvier à juin

L'accompagnement des familles vers le droit commun (CMPP, orthophoniste, médecins spécialistes ...) et vers les structures socio-culturelles, sportives, bibliothèques.

Places réservées pour des enfants repérés dans le cadre du PRE au sein des groupes CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

Sont concernés par ce dispositif, les établissements scolaires classés en Réseau d'Education Prioritaire (REP et REP+), les collèges Molière et Pfeffel, les groupes scolaires Brant, Waltz, St Exupéry, Anne Frank, Pfister et les écoles maternelles Géraniums, Coquelicots, Violettes, Primevères, Lilas, Pâquerettes.

Le dispositif "Petit Déjeuner"

Dans le cadre du plan national de lutte contre la pauvreté, l'opération "Petits déjeuners" à l'école se poursuit à Colmar durant l'année scolaire 2021/2022. **13 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires sont volontaires pour proposer un petit déjeuner équilibré à leurs élèves.**

Ce dispositif est mis en œuvre en partenariat avec les services de l'Éducation Nationale. Les modalités sont différentes en maternelles et en élémentaires en lien avec les projets pédagogiques et de parentalité des écoles participantes. Sans se substituer aux familles, cette action participe à la réduction des inégalités alimentaires pour le 1er repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires. L'Etat rembourse à la Ville de Colmar les frais engagés pour cette opération.

Themis - l'Odyssée citoyenne

Fort de son expérience en matière d'actions d'éducation à la citoyenneté menées en partenariat avec l'Education Nationale, l'association Themis développe depuis novembre 2017 des interventions sur la Ville de Colmar. Intitulée « l'odyssée citoyenne », l'action menée sur l'année scolaire (de septembre à juin), constitue un véritable apprentissage à la citoyenneté.

L'odyssée citoyenne a été reconduite pour l'année scolaire 2020/2021 et s'adressait à **250 élèves** (dont 200 issus des quartiers prioritaires) de CM1 et CM2 de 10 classes des 5 écoles élémentaires suivantes : Waltz (2 classes), Brant (2 classes), Frank (2 classes), St Exupéry (2 classes), Barrès (2 classes) et a intégré l'école Jean Macé.

La Ville soutient financièrement ce projet à hauteur de 25 000 € par le biais du Contrat de Ville. Une 5ème édition aura lieu pour l'année scolaire 2021/2022. L'appel à candidature des écoles est en cours, 2 classes supplémentaires pourraient rejoindre la 5ème édition.

Dans le domaine sportif

Gratuité d'accès aux gymnases, stades et courts de tennis et gratuité des transports.

Mise à disposition de 3 éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives dans les équipements sportifs de la Ville à hauteur de 60h/semaine pour l'enseignement de l'EPS, de 85h / année scolaire pour l'enseignement du ski.

Patinoire : la Ville prend en charge la mise à disposition du matériel (5,50 € / enfant) et le coût de l'heure de glace soit 92 €.

Piscine : gratuité d'accès pour les écoles publiques et mise à disposition gratuite d'un MNS (Maître-Nageur Sauveteur) ainsi que d'un ETAPS pour l'enseignement de la natation.

Savoir rouler à vélo :

Porté par le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des sports de la DSDEN, il va se déployer à la rentrée. Il vise les 6-11 ans et s'agence autour de 10 heures d'ateliers (de septembre à Toussaint ou de Toussaint à Noël). Il aboutit à la délivrance d'un permis.

Des ressources (livrets pédagogiques, vidéos pour appréhender les ronds-points, etc.) sont disponibles sur le site : <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/article/kit-pedagogique>.

Plusieurs écoles colmariennes sont volontaires pour ce programme (Barrès, Wickram, Pfister, etc).

DANS LE DOMAINE CULTUREL

Musée Unterlinden : l'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans et pour l'ensemble des scolaires de l'académie de Strasbourg en visite avec leur établissement. La visite/atelier (accompagnement pédagogique) s'élève à 100 € mais elle est gratuite pour les écoles situées dans les quartiers prioritaires au sens de la politique de la ville.

Musée Bartholdi : gratuité jusqu'à l'âge de 11 ans inclus - tarif réduit de 12 à 17 ans 5 €.

Musée du Jouet : gratuité pour tous les groupes scolaires et les centres aérés de Colmar.

Museum d'Histoire Naturelle : pour les écoles maternelles et élémentaires, la visite libre reste gratuite.

Salle Europe, les tarifs et conditions restent identiques (scolaires 4,25 €, hors scolaires 5 €).

Le Grillen : école colmarienne 4 € - école non colmarienne 5 €.

Le Théâtre : tarif préférentiel pour les écoles colmariennes de 4,25€ et 5,25 € pour les autres écoles.

Bibliothèques Bel' Flore, Europe, Pôle Média Culture :

- Visite découverte : pour une première approche des secteurs jeunesse, sous la responsabilité de l'enseignant. Durée 30 minutes, sur rendez-vous.
- Accueil personnalisé : accueil agrémenté d'une histoire, d'une présentation de livres ou de mini-ateliers autour du livre. Durée 20 minutes, sur rendez-vous.
- Accueil libre : consultation, recherche documentaire, lecture sur place, prêt de documents. Durée 45 minutes, sur rendez-vous.

Les enseignants bénéficient d'une carte "collective" à usage professionnel, valable uniquement dans les sections jeunesse, délivrée gratuitement sur présentation d'une attestation de l'employeur, permettant d'emprunter : 20 livres jeunesse, 20 BD jeunesse, 20 revues jeunesse et 20 CDS jeunesse pour une durée de 56 jours.

Espace d'Art Contemporain André Malraux : l'entrée est libre, visites guidées gratuites.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Théâtre :

- pour le public, les élèves et les familles, l'accès aux auditions et aux concerts sont gratuits,
- Aucun changement pour la tarification des élèves pour cette rentrée.

LES TRAVAUX

Les travaux réalisés durant les vacances d'été :

École élémentaire Pasteur, école maternelle La Fontaine : faux-plafonds et luminaires LED

École maternelle Les Mugnets : faux-plafonds et luminaire LED, revêtement de sol dans 2 salles de classe

École élémentaire Rousseau : faux-plafonds et luminaire LED dans 4 salles de classe, création de 2 sorties accessoires

École primaire Pfister : travaux d'accessibilité (sanitaires) et sécurité incendie (ouverture porte supplémentaire salle de classe)

École primaire Macé : travaux de toiture (couverture, zinguerie)

École maternelle Brant : travaux de toiture

École Serpentine (côté élémentaire) : luminaires LED dans salles de classe

TRAVAUX DANS COURS ÉCOLES

Ecole maternelle - Anne Frank : installation d'une clôture et remplacement de jeux

Ecole maternelle - Les Lilas : installation d'un nouveau jeu

Ecole maternelle - Waltz : remplacement de clôture

Ecole la Fontaine : remplacement jeux

Ecole élémentaire - Anne Frank : nouvelle tranche d'enrobés



CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr